

## Conseil d'administration du CCAS

SEANCE DU 11 MAI 2026

### DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2026 – BUDGET PRINCIPAL

La Décision Modificative n°1 fait apparaître en section de fonctionnement et d'investissement, des inscriptions et des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Elle se cumule avec le Budget Primitif.

L'équilibre financier de cette DM1 est le suivant ▭

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES				
CHAPITRE	NATURE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -
<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>0,00</b>
002	2	969	résultat de fonctionnement reporté	-10 120,00
011	62261	990	Honoraires	10 120,00
<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>
20	2051	8076	Achat de licences et logiciel	20 000,00
23	2315	29178	Immobilisations en cours	10 000,00
21	21848	932	Autres immobilisations corporelles	-30 000,00
RECETTES				
CHAPITRE	ARTICLE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -
<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative N°1 – 2026 du Budget Principal